

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête administrative et publique est ouverte, relative au plan de délimitation et règlement d'application des zones S1, S2 et S3 de protection des eaux souterraines des puits PC1, PC2 et PC3 exploités par la Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy (SAGEP)

COMMUNES DE BALLENS, HAUTEMORGES ET YENS

Les pièces relatives à cette demande seront déposées du 16.11.2021 au 16.12.2021 aux greffes municipaux de Ballens, Hautemorges et Yens où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler sont invitées à les consigner et à les motiver sur la feuille d'enquête annexée au dossier.

La présente enquête publique est ouverte en application de l'art. 63 al. 6 de la Loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution.

Lausanne, le 2 novembre 2021

Direction générale de l'environnement
Direction des ressources et
du patrimoine naturels